

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-266/PRE modifiant l'Arrêté n° 2008-0482/PRE accordant délégation de signature du Président de la République.

n° 2015-266/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
19 avril 2015

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2015

Date du numéro
30 avril 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0179/PRE du 21 juillet 2008 modifiant l'organisation interne de la Présidence de la République

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2013-0058/PRE en date du 14 avril 2013, fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2008-0482/PRE accordant délégation signature du Président de la République du 21 juillet 2008.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'alinéa 1 de l'Article 1er de l'Arrêté n°2008-0482/PRE accordant délégation signature du Président de la République du 21 juillet 2008 est modifié comme suit : Au lieu de : Au Secrétaire Général de la Présidence de la République pour ce qui concerne les arrêtés, décisions, ordres de mission d'une part et documents comptables et financiers d'autre part, avec pour ces derniers, l'apposition de la signature du Directeur financier. Lire : Au Secrétaire Général de la Présidence de la République pour ce qui concerne les arrêtés, décisions, ordres de mission d'une part et documents comptables et financiers d'autre part, avec pour ces derniers, l'apposition de la signature du Directeur de Cabinet du Président de la République. Le Reste sans Changement

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH